

- PHASE DE DIAGNOSTIC - Commune de Ceyzériat

Réflexion global des cheminements doux et espaces publics

Réunion du 23/06/2022

Demande de la collectivité

Fin 2020, la commune a été sélectionnée pour intégrer le programme «Petite Ville de Demain». La candidature de la commune a été axée sur la mobilité et son projet stratégique doit être mis en œuvre pour 2023.

Le projet d'agglomération a été établi, Grand Bourg Agglomération a recruté un chef de projet «Petite Ville de Demain» pour les 4 communes sélectionnées (Ceyzériat, St-Etienne-du-Bois, St-Trivier-de-Courtes et Montrevel-en-Bresse).

La commune souhaite que le CAUE de l'Ain puisse accompagner les élus et les habitants dans une réflexion globale pour un schéma de mobilité adapté aux usages d'aujourd'hui et son phasage potentiel à mettre en place d'ici les prochaines années : requalification de l'axe d'entrée de ville ouest, maillage piétonnier sécurisé dans le village, et la traversée du village.

De manière plus large, la commune souhaite que le CAUE de l'Ain accompagne la commune sur le volet mobilité et réaménagements des voies et espaces publics accompagnant les futurs projets structurants de la commune comme par exemple le projet de construction de l'IME à proximité du collège.

Objectifs

- Favoriser un partage de l'espace public et en particulier de la «rue».
- Encourager et privilégier une mobilité «douce» compatible avec les activités et une vie au quotidien des habitants et des «actifs».
- Sécuriser les déplacements dans le village et ses alentours,
- Disposer d'un plan directeur d'aménagement des espaces publics du village (Liaisons), (secteur apaisé/ organisé/ planté),
- Pouvoir planifier des aménagements à court, moyen et long terme, définir une stratégie d'acquisition de foncier si nécessaire,
- Faciliter et simplifier la gestion, l'entretien, l'embellissement (fleurissement...).

Offrir une réponse cohérente

La gestion de la mobilité représente un enjeu pour les activités : se promener – jouer – s'asseoir – échanger – contempler... dans l'espace public qui se voient affectées par les nuisances que génèrent les déplacements des véhicules.

Cette réflexion promeut la vie locale et contribue à diminuer les impacts négatifs liés à la mobilité.

Le CAUE propose d'analyser les caractéristiques des voiries communales afin de définir une hiérarchie des voies.

- **La première étape «Diagnostic-Constats»** permettra d'évaluer les déplacements destinés aux modes doux afin de pouvoir proposer des améliorations.

Les points problématiques désignent les endroits où les exigences en termes de qualité des cheminements et du réseau piétons ne peuvent être remplies.

Lors de cette première phase il a été proposé d'identifier :

- * Les endroits dangereux,
- * Les largeurs de cheminements insuffisantes,
- * L'espace insuffisant dédié aux piétons,
- * Fortes charges de trafic et vitesses élevées,
- * Traversées manquantes ou inadaptées,
- * Les rues défavorables aux piétons,
- * Espace routier surdimensionné...

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que le patrimoine sont d'intérêt public (...) »
- article 1 de la loi sur l'architecture du 03/01/1977

« Le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement »
- article 7 de la loi sur l'architecture du 03/01/1977

N° SIRET : 31653498100030

N° de déclaration d'activité de
prestataire de formation : 84010196301

34 rue Général Delestraint
01000 BOURG-EN-BRESSE
tel. : 04 74 21 11 31
contact@caue-ain.com

www.caue01.org



Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain

-Le CAUE assiste la collectivité en qualité de maîtrise d'ouvrage dans sa réflexion.
 -Le CAUE intervient le plus en amont des études opérationnelles.
 -Le CAUE ne peut en aucun cas assurer la maîtrise d'oeuvre, ni d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le CAUE n'a pas pour vocation de se substituer à un bureau d'études.
 -Les conseils donnés définissent une méthode de travail, de participation ainsi que les démarches à suivre, une aide à la décision.
 -Le CAUE peut travailler en concertation avec d'autres partenaires publics ou privés.
 -Les principales informations contenues dans cette fiche de visite, seront rendues publiques sur le site internet du CAUE et dans notre rapport d'activités sauf opposition de votre part.

N° SIRET : 31653498100030

N° de déclaration d'activité de prestataire de formation : 84010196301

34 rue Général Delestraint
 01000 BOURG-EN-BRESSE
 tel. : 04 74 21 11 31
 contact@caue-ain.com

www.caue01.org

QUESTIONNAIRE (à rendre en fin de séance)

1/ ADRESSE D'HABITATION

.....

2/ AGE

.....

3/ LE PLUS SOUVENT, VOUS CIRCULEZ :

- A PIED
- VOITURE
- VELO - TROTTINETTE
- AVEC UNE POUSSETTE
- FAUTEUIL ROULANT

4/ QUELLES SONT LES RUES CONSIDÉRÉES COMME DANGEREUSE?

.....

5/ LE NOMBRE DE PLACE DE STATIONNEMENT DANS LE CENTRE-BOURG EST CONSIDÉRÉ COMME :

- SUFFISANT
- INSUFFISANT
- SANS AVIS

6/ OU STATIONNEZ VOUS VOTRE-VOS VÉHICULES?

- CHEZ VOUS
- SUR UN PARKING
- DANS LA RUE

7/ SUR LA PLACE DE LA MAIRIE, VOUS SOUHAITERIEZ QUE :

- LES PLACES DE STATIONNEMENT SOIENT MAINTENUES
- LES PLACES DE STATIONNEMENT SOIENT REMPLACÉES PAR UN ESPACE PIÉTON
- LE NOMBRE DE PLACE DE STATIONNEMENT SOIT RÉDUIT

8/ TROUVEZ VOUS QUE LES VOITURES ROULENT TROP VITE DANS LE CENTRE BOURG?

- OUI
- NON

9/ SENTEZ-VOUS EN SÉCURITÉ SUR LE TRAJET DE L'ÉCOLE?

- OUI
- NON

10/ TROUVEZ-VOUS FACILE DE FAIRE DU VÉLO POUR ALLER À LA MAIRIE, COMMERCES, ÉCOLE...?

- OUI
- NON

11/ QUE FAUDRAIT-IL AMÉLIORER EN PRIORITÉ SUR LA GRANDE RUE?

- DES TROTTOIRS PLUS LARGES
- LE CROISEMENT DES VÉHICULES
- LA VITESSE DES VÉHICULES
- LES DÉPLACEMENTS EN VÉLO
- LES ARRÊTS DE BUS
- LES PASSAGES PIÉTONS
- LE NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENTS
- LES CARREFOURS

